



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET : Procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°55.2025 en date du 07 novembre 2025, Madame le Maire de TABANAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de procédure de modification n°3 du PLU de la commune.

A cet effet, Monsieur François FAURE, consultant en environnement, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera en mairie **du 26 novembre 2025 au 26 décembre 2025** aux jours et heures habituels d'ouverture:

Les lundis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les mardis et jeudis : de 14h à 18h et le mercredi : de 9h à 12h.

Le dossier pourra être consulté sur support papier à la mairie et informatique sur le site internet suivant :
[https:// www.mairie-tabanac.fr](https://www.mairie-tabanac.fr)

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie aux jours et heures suivants :

- Mercredi 26 novembre 2025 – de 10h00 à 13h00
- Samedi 06 décembre 2025 – de 9h00 à 12h00
- Jeudi 11 décembre 2025 – de 14h00 à 18h00
- Lundi 15 décembre 2025 – de 10h00 à 13h00
- Vendredi 26 décembre 2025 - de 14h00 à 17h00

Les observations sur le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.tabanac@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal pourra prendre une délibération prononçant la déclaration de modification et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune.

Le Maire
Hélène GOGA

Mairie – 1, place de l'église 33550 TABANAC – 05.56.67.05.19